

1889

Dr Maurice Lannois

**LA
SURDI-MUTITÉ
ET LES
SOURDS-MUETS
DEVANT LA LOI**

Domaine public

Éditions du Fox

§. 1. DE LA SURDI-MUTITÉ

Par définition, le sourd-muet est un homme qui n'est plus en relation avec le monde extérieur par l'intermédiaire des sons et qui ne peut communiquer avec ses semblables au moyen de la parole.

Comme le savaient déjà Aristote et Plin le naturaliste, il y a connexion étroite entre ces deux termes, la mutité et la surdit . Le sourd-muet n'est muet que parce qu'il est sourd. En effet, l'enfant n'apprend   parler qu'en essayant d'imiter les sons qu'il entend. S'il est sourd de naissance ou si la surdit  se produit chez lui de bonne heure, il va de soi que cet esprit d'imitation ne peut se faire jour et que l'enfant ne parlera pas.

Il y a plus : tout enfant qui deviendra sourd   4, 5 et m me 8 ans, deviendra muet, m me s'il a parl  correctement avant l'accident ou la maladie qui l'a priv  de l'audition. Cet  ge de 8 ans semble  tre la limite la plus habituelle de la mutit  cons cutive   la surdit  acquise. Toutefois, un auteur anglais, Wilde, a vu que, sur 503 sourds-muets, 33  taient devenus sourds de 10   15 ans, et m me que 12 fois la surdit   tait survenue apr s 15 ans. Dans le plus grand nombre de cas cependant, la surdit  survient avant la 4^e ou la 5^e ann e.

Cette disparition de la parole chez les sujets qui en ont d j  fait usage peut para tre surprenante ; elle s'explique cependant assez facilement. Tout d'abord cet usage a souvent  t  fort restreint et fort incomplet ; puis les enfants, priv s du r gulateur que l'ou e donne   la parole articul e et ignorant les sons qu'ils produisent, trouvent bient t plus commode de s'en passer et de ne plus se servir que des signes et des gestes. Les parents, renon ant   leur donner de nouvelles notions, se servent

cependant dans la littérature quelques cas de guérison, par exemple deux faits dans lesquels l'ouïe fut rendue à la suite de l'enlèvement de membranes obstruant le conduit auditif externe. On a signalé aussi des cas singuliers et dont l'explication paraît assez difficile : Hartmann a vu une petite fille, sourde à la naissance, récupérer plus tard assez d'audition pour percevoir les par les prononcées près de l'oreille. Politzer dit aussi qu'il a observé des cas où le développement ultérieur de l'audition pour le langage atteignit 0,50 m et même plus. Le cas le plus net de cet auteur est celui d'un enfant de trois ans qui fut consigné sur ses registres comme sourd-muet sans aucune perception sonore ; à cinq ans, l'ouïe commença à se développer et à six ans l'ouïe était normale des deux côtés, mais le langage était encore défectueux et incertain.

§. II. — DE L'ÉDUCATION DES SOURDS-MUETS

Il est admis par tous les auteurs que l'âge le plus favorable pour commencer l'éducation des sourds-muets est celui de huit à dix ans. C'est cet âge qui fut adopté par le Congrès de Milan en 1880.

Ce n'est pas à dire pour cela que l'enfant doive être complètement abandonné à lui-même avant cette époque. Il est important que les mères sachent bien que la perte de la parole dépend souvent autant de l'entourage que de la surdité. Dès le début, il faut continuer à parler à l'enfant et commencer pour ainsi dire l'éducation de la parole par la méthode orale. C'est qu'en effet il n'est pas nécessaire que la surdité soit absolue pour amener la mutité, il suffit qu'elle soit assez marquée pour que l'enfant n'entende plus la parole ordinaire. Dans ces

la condamnation des époux Plantevin, tous deux sourds-muets, accusés de l'assassinat d'un créancier, la femme à vingt ans, le mari à huit ans de travaux forcés.

Nous n'avons pas besoin de faire remarquer combien parfois le rôle de l'expert pourra être délicat dans les cas de cette nature. Concluons, avec Gellé, que de toute façon il doit toujours y avoir une porte ouverte pour la clémence et la charité, en présence d'une infirmité, quelle que soit la faute.

§. IV. — SIMULATION DE LA SURDI-MUTITÉ

À toutes ces questions de médecine judiciaire se rattache la simulation de la surdi-mutité qui, en réalité, est beaucoup moins fréquente que celle de la surdité complète simple. Le plus souvent elle est employée par des individus ayant intérêt à cacher leur identité ou par ceux qui font de la mendicité un gagne-pain régulier. Elle est plus rarement invoquée devant les conseils de révision militaires.

On a souvent insisté sur la différence du faciès dans les deux cas : le sourd-muet, dès qu'on lui parle, devient tous yeux et toute attention, il ne laisse pas échapper un seul geste, un seul jeu de physionomie. Le faux sourd-muet, au contraire, a des allures louches et jamais son regard ne cherche le visage de celui qui l'interroge : toujours il reste les yeux baissés comme s'il avait peur de se trahir. L'attitude, les gestes du simulateur ont quelque chose d'exagéré, d'in vraisemblable, de dysharmonique qui dénote la contrainte et devient, pour qui sait observer, un indice révélateur de la fraude (Legrand du Saulle).

On cite toujours l'exemple classique de cet individu qui simulait la surdi-mutité après avoir assassiné une fille publique,

Chez le même éditeur, aux Essarts-le-Roi

Édition Papier ou numérique :

Dictionnaire étymologique et historique de la langue des signes française, Yves Delaporte, 2007.

Écrire les signes, Marc Renard, 2004.

Gestes des moines, regard des sourds, Aude de Saint-Loup, Yves Delaporte et Marc Renard, 1997.

Gros signes, Joël Chalude et Yves Delaporte, 2006.

Je suis sourde, mais ce n'est pas contagieux, Sandrine Allier, 2010.

Là-bas, y'a des sourds, Pat Mallet, 2003.

La lecture labiale, pédagogie et méthode, Jeanne Garric, 2011.

La tête au carreau, Antoine Tarabbo, 2006.

Le Cours Morvan, impossible n'est pas sourd, Martine et M. Renard, 2002.

Léo, l'enfant sourd, tome 1, Yves Lapalu, 1998.

Léo, l'enfant sourd, tome 2, Yves Lapalu avec Xavier Boileau et Michel Garnier, 2002.

Léo retrouvé, Yves Lapalu, 2009.

Le retour de Velours, Éliane Le Minoux et Pat Mallet, 2007.

Les durs d'oreille dans l'histoire, Pat Mallet, 2009.

Les sourds dans la ville, surdités et accessibilité, M. Renard, 3^e éd. 2008.

Les Sourdoués, Sandrine Allier, 2000.

Meurtre à l'INJS, Romain de Cosamuet, 2013.

Sans paroles, Pat Mallet, 2012.

Sourd, cent blagues ! Petit traité d'humour sourd, T.1, M. Renard et Y. Lapalu.

Sourd, cent blagues ! Tome 2, Marc Renard et Yves Lapalu, 2000.

Sourd, cent blagues ! Tome 3, Marc Renard et Michel Garnier, 2010.

Tant qu'il y aura des sourds, Pat Mallet, 2005.

Édition numérique :

Bibliothèque sourde, Martine et Marc Renard, 2014.

Fragments d'identité, Joël Chalude, 2014.

Gédéon, non-sens et p'tits canards, Yves Lapalu, 2012.

L'esprit des sourds, Yves Bernard, édition numérique, 2014.

Le Surdilège, cent sourdes citations, Marc Renard et Pat Mallet, 2014.

Aux origines de la langue des signes française : Brouland, Pélissier, Lambert, les premiers illustrateurs (1855-1865), Marc Renard, 2013.

Domaine public

Cette collection propose des rééditions de textes célèbres dans une version modernisée plus facile à lire que les originaux.

Nous espérons l'enrichir progressivement.

Ces œuvres sont tombées dans le domaine public. Elles sont libres de droits. C'est pourquoi l'utilisation des fichiers est libre de droits numériques.

Seule l'utilisation commerciale de ces versions est interdite.

Pour chaque livre nous proposons un extrait en téléchargement direct et la version intégrale (en téléchargement après validation de votre adresse courriel pour l'envoi des fichiers).

Afin de vous éviter de télécharger un certain nombre de ces livres, nous vous proposons un CD qui regroupe l'ensemble des livres anciens gratuits mis en livres en 2014 (plus de 136 livres).

Visitez notre site :

www.2-as.org/editions-du-fox